



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 12 mai 2021

Arrêté préfectoral autorisant sur le massif du Bargy la capture et l'euthanasie de bouquetins (*Capra ibex*) séropositifs en vue du contrôle de la brucellose.

Dans le cadre de la lutte contre la brucellose du bouquetin au sein du massif du Bargy en Haute-Savoie, le préfet a proposé de poursuivre le plan d'action initié en 2017. En effet la brucellose est une maladie grave et un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie en tant que maladie transmissible à l'homme. Par ailleurs, elle peut avoir des impacts économiques non négligeables dans la mesure où elle occasionne des troubles aux élevages (avortements, lésions articulaires...). A ce titre, un projet d'arrêté préfectoral pour 2021 et 2022 a été soumis à la consultation du public du 14 avril au 5 mai 2021.

Cet arrêté s'appuie notamment sur un rapport de l'ANSES de juillet 2019 et une thèse de doctorat réalisée en 2019. Il a été élaboré après échanges avec le ministère de la transition écologique et solidaire et soumis à l'avis du conseil national de la protection de la nature (CNP) ainsi qu'au vu des événements observés en 2019 et 2020 (notamment les titres élevés en anticorps des animaux positifs et la découverte, sur la commune du Reposoir, de deux chamois séropositifs à la brucellose).

Suite à ces échanges, le projet d'arrêté prévoit l'euthanasie des animaux testés séropositifs sur le massif du Bargy en privilégiant le cœur (Petit Bargy, Grand Bargy, Jallouvre-Peyre). Il ne prévoit pas de prélèvements sans tests.

De nombreuses contributions ont été reçues. On peut noter la contribution d'un collectif d'associations environnementales majeures et plusieurs contributions du monde agricole. Le bilan complet de cette consultation est disponible sur le site internet des services de l'État :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Droit-a-l-information-sur-l-environnement/Consultations-2021/Massif-du-Bargy-capture-et-euthanasie-bouquetins-seropositifs-en-vue-du-controle-de-la-brucellose>

Suite à cette consultation, le projet d'arrêté a été signé sans modification. Il est d'application immédiate.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur